

Notes sur la réunion de préparation de l'ICCAT avec la DG MARE du 13 octobre 2015, prédisposées par le CNPMMEM

Cette année le SCRS a organisé une évaluation complète du thon obèse et du requin peu bleu. C'est pourquoi les discussions ont essentiellement portées sur ces deux espèces.

Autres requins

Requin taupe bleu : l'évaluation a été faite il y a deux ans, les propositions de recommandation ne sont pas passées, prochaine évaluation en 2017. Les palangriers espagnols demandent un plan de gestion, comme pour le requin peau bleu, tant que la situation est bonne. Les ONG demandent de ne pas augmenter la mortalité par pêche.

Requin taupe commun : l'UE va proposer une nouvelle fois sa recommandation d'interdiction de détenir à bord cette espèce. L'ensemble des participations a soutenu cette initiative. Le CNPMMEM a rappelé qu'il ne fallait pas non plus abandonner le soutien à la recherche sur cette espèce pour continuer son évaluation.

Recommandation sur le finning : l'UE va proposer une nouvelle fois sa recommandation pour interdire cette pratique. L'ensemble des participations a soutenu cette initiative en rappelant la situation de concurrence déloyale pour la flotte européenne.

Espadon de Méditerranée

La DG Mare a rappelé le contexte avec une évaluation datant de l'année dernière et avec des mesures existantes. Le SCRS s'inquiète du taux de rejets de juvéniles. La DG Mare envisage de proposer des mesures transitoires en attendant la prochaine évaluation de 2017. Cela pourrait porter sur : un renforcement des mesures actuelles par une bonne mise en œuvre ; un meilleur contrôle de la traçabilité ; un meilleur suivi des rejets pour améliorer l'évaluation.

OCEANA appui pour un plan de récupération avec des mesures de limitation de capture afin qu'il y ait une cohérence de gestion entre l'Atlantique et la Méditerranée (ce plan pourrait aussi intégrer la gestion des requins en Méditerranée, en s'inspirant de la recommandation de 2012 de la CGPM). Les professionnels espagnols et maltais se sont dits contre un TAC mais pour une bonne application de la réglementation actuelle. Les espagnols ont souligné le problème de l'utilisation de filet maillant dérivant (FMD) par plusieurs pays du bassin méditerranéen, tant communautaire que non communautaire, entraînant une concurrence déloyale. C'est aussi pour cette raison qu'ils sont contre un TAC dont la répartition pourrait se baser sur des données de captures faites avec des FMD. Les maltais sont pour une période d'interdiction plus longue (comme indiqué au GT2 du MEDAC – de octobre à février). Le CNPMMEM, au nom du MEDAC, a indiqué qu'il n'y avait pas de position sur cette espèce.

Thon rouge

Après un rappel de la situation par la DG Mare, les espagnols ont demandé unanimement de passer directement au TAC prévu pour 2017. Les maltais ont indiqué être opposé à une augmentation trop importante du TAC dès 2017. Le CNPMMEM, au nom du MEDAC, a indiqué qu'il n'y avait pas de position sur cette espèce. Le CNPMMEM, pour la France, a souligné aussi son inquiétude sur les captures turques. Il a aussi été demandé à la DG Mare de rester ferme sur la clé de répartition pour qu'elle ne bouge pas. Enfin, ce qui

concerne le plan, le CNPMMEM a demandé qu'au niveau français l'ensemble des senneurs ayant des antériorités au thon rouge puisse prendre part à la campagne (soit 22 senneurs). Ceci demande que la recommandation permette d'augmenter le nombre d'autorisation à la senne même pour les pays développés. Pour le futur, il a aussi été demandé que les périodes de pêche pour la Méditerranée soient revues afin qu'elles correspondent à la meilleure période d'activité pour les petits métiers. Enfin, il a été demandé que le SCRS puisse évaluer une légère augmentation du pourcentage autorisé de sous-taille (entre 8 et 30 kg) sur l'état du stock.

La DG Mare n'est pas encline à entrer dans la recommandation dès cette année mais elle a noté qu'il fallait être heureux au vue de la situation et qu'il fallait tout faire pour ne pas repartir dans le rouge.